



# Conseil économique et social

Distr. générale  
30 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Huitième session commune

Genève, 12-16 septembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session commune

qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le lundi 12 septembre 2022 à 15 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des activités prévues pour 2022 et développement des activités relatives aux effets :
  - a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé ;
  - b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie ;

---

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants participant à la session sont donc priés de s'inscrire en ligne avant le 19 août 2022 sur la page Web qui lui est consacrée : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/360936>. Cette session se déroulera sans support papier. On trouvera les documents de session et les informations connexes sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention au +41 22 917 3570.



- c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures :
    - i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux ;
    - ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ;
    - iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux et surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ;
    - iv) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation ;
  - d) Autres activités relatives aux effets.
3. Coopération avec l'Union européenne et avec l'infrastructure européenne intégrée de recherche à long terme sur les écosystèmes, les zones critiques et les socioécosystèmes.
  4. Stratégie actualisée pour les organes scientifiques relevant de la Convention.
  5. Questions financières et budgétaires :
    - a) Groupe de travail des effets ;
    - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
  6. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.
  7. Session thématique commune :
    - a) Contribution des organes scientifiques à l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 ;
    - b) Accès aux données.
  8. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes.
  9. Mise en commun des informations par les Parties.
  10. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2022 et travaux futurs :
    - a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :
      - i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
      - ii) Amélioration et communication des données d'émission ;
    - b) Mesures et modélisation ;
    - c) Modèles d'évaluation intégrée ;
    - d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère ;
    - e) Condensables dans les inventaires des émissions et les modèles.
  11. Élection du Bureau :
    - a) Groupe de travail des effets ;
    - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
  12. Questions diverses.

13. Adoption du projet de rapport de la huitième session commune.

## II. Introduction

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a décidé, à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) devraient tenir des réunions communes afin d'améliorer l'intégration et la coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention<sup>1</sup>. Les deux organes tiendront leur huitième session commune à Genève, du 12 au 16 septembre 2022.

## III. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur huitième session commune tel qu'il figure dans le présent document<sup>2</sup>. Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel intitulé « Organization of work during the eighth joint session ».

#### Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la huitième session commune  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/1)

Organization of work during the eighth joint session (Organisation des travaux de la huitième session commune) (document informel)

### 2. État d'avancement des activités prévues pour 2022 et développement des activités relatives aux effets

3. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités relatives aux effets menées en 2022, en application du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1). Les représentants des programmes internationaux concertés, des centres et des équipes spéciales ainsi que de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023, en montrant leur pertinence par rapport aux objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5 de l'Organe exécutif)<sup>3</sup>. Les pays chefs de file appelleront l'attention sur les activités récemment menées concernant la surveillance des écosystèmes, la modélisation et la cartographie, les publications et les réunions des équipes spéciales.

4. Des membres du Bureau du Groupe de travail des effets et des représentants des programmes internationaux concertés rendront compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen des programmes concertés, notamment en ce qui concerne la création d'une page Web commune pour le Groupe de travail<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> ECE/EB.AIR/122, par. 47 b).

<sup>2</sup> Les documents de la session et d'autres documents d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/360936>).

<sup>3</sup> Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.

<sup>4</sup> Voir [www.unece-wge.org/](http://www.unece-wge.org/).

5. Il est prévu que les participants prennent note des rapports techniques et de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Rapport d'activité commun de 2022 – Annexe I : contribution à l'examen du Protocole de Göteborg (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/3)

**a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé**

6. Un représentant de l'Équipe spéciale de la santé rendra compte des activités de son équipe, en faisant notamment part des résultats de sa vingt-cinquième réunion (en ligne, 10 et 11 mai 2022). Il est prévu que les participants prennent note du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Effets de la pollution atmosphérique sur la santé  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/17-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/10)

**b) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie**

7. Des représentants du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et de son Centre de coordination pour les effets ainsi que du Centre de modélisation dynamique rendront compte des activités de ces organes, en faisant notamment part des résultats de la trente-huitième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie, tenue conjointement avec la vingt-neuvième réunion du Centre de coordination pour les effets (en ligne, 3-5 mai 2022). Il est prévu que les participants prennent note du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Modélisation et cartographie  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/16-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/9)

**c) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures**

*i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux*

8. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) rendra compte des activités du PIC-Matériaux, notamment en faisant part des résultats de la trente-huitième réunion de son équipe spéciale (Bochum (Allemagne), 4-6 mai 2022). Il est prévu que les participants prennent note du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/13-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/6)

*ii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts*

9. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-huitième réunion de son équipe spéciale (en ligne, 2-3 juin 2022). Il est prévu que les participants prennent note

du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/11-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/4)

iii) *Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux et surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes*

10. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) rendra compte de ses activités, notamment des résultats de la trente-huitième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la trentième réunion de l'Équipe spéciale du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) (Miraflores de la Sierra (Espagne), 10-12 mai 2022). Un représentant du PIC-Surveillance intégrée rendra compte des activités de celui-ci, notamment des résultats de la trentième réunion de son équipe spéciale. Il est prévu que les participants prennent note des deux rapports techniques et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Effets de la pollution atmosphérique sur les fleuves, rivières et lacs  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/12-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/5)

Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/15-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/8)

iv) *Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation*

11. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) rendra compte des activités du PIC-Végétation, notamment en faisant part des résultats de la trente-cinquième réunion de son équipe spéciale (en ligne, 21-23 février 2022). Il est prévu que les participants prennent note du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/14-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/7)

**d) Autres activités relatives aux effets**

12. La Présidente du Groupe de travail des effets fera le point sur la coopération entre les programmes internationaux concertés et d'autres organisations internationales, y compris l'Union européenne.

13. Un représentant du Centre de modélisation dynamique fera le point sur l'élaboration d'une page Web commune pour le Groupe de travail des effets, avec pour objectif d'engager un débat sur la manière d'aller de l'avant.

### **3. Coopération avec l'Union européenne et avec l'infrastructure européenne intégrée de recherche à long terme sur les écosystèmes, les zones critiques et les socioécosystèmes**

14. La Présidente du Groupe de travail des effets fournira des informations sur les possibilités de coopération supplémentaire entre les programmes internationaux concertés et l'Union européenne sur la surveillance à long terme des écosystèmes. Elle présentera une proposition de collaboration avec l'infrastructure européenne intégrée de recherche à long terme sur les écosystèmes, les zones critiques et les socioécosystèmes (eLTER RI). Une lettre de coopération entre le Groupe de travail des effets et eLTER RI est proposée (voir le document informel soumis au titre du point 4 de l'ordre du jour). Il est prévu que les participants débattent de cette collaboration et accueillent avec satisfaction la lettre susmentionnée. Les participants pourraient inviter la Présidente du Groupe de travail des effets à signer la lettre au nom du Groupe de travail.

#### **Document(s)**

Lettre de coopération entre eLTER et le Groupe de travail des effets (document informel)

### **4. Stratégie actualisée pour les organes scientifiques relevant de la Convention**

15. À leur cinquième session commune (Genève, 9-13 septembre 2019), l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont décidé de mettre à jour les stratégies pour l'EMEP et pour le Groupe de travail<sup>5</sup>. À une réunion des Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP (en ligne, 24-26 mars 2020), les participants ont rappelé les principaux résultats obtenus dans l'application de la stratégie à long terme révisée pour les activités relatives aux effets<sup>6</sup> et de la stratégie révisée de l'EMEP pour 2010-2019<sup>7</sup> au cours des dix précédentes années, et ont examiné les éléments proposés pour la mise à jour des stratégies (nouvelles priorités, travaux scientifiques futurs et feuille de route). Les Bureaux élargis sont convenus que les stratégies actualisées devraient être intégrées dans un seul document. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les travaux de mise à jour des stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail n'ont pas pu être menés à bien dans les conditions prévues et se sont poursuivis en 2022.

16. Les participants seront invités à examiner le projet de stratégie actualisée pour les organes scientifiques relevant de la Convention, qui a été élaboré par les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, sur la base de contributions fournies par les centres et les équipes spéciales. Il est prévu que les participants examinent et approuvent le projet de stratégie et le transmettent à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session (Genève, 12-16 décembre 2022).

#### **Document(s)**

Projet de stratégie actualisée pour les organes scientifiques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/18-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/11).

---

<sup>5</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2019/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2019/2, par. 72 b).

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse

[https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2012/EB/Informal\\_document\\_no\\_18\\_Revised\\_Long-term\\_Strategy\\_of\\_the\\_effects-oriented\\_activities\\_clean\\_text.pdf](https://unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2012/EB/Informal_document_no_18_Revised_Long-term_Strategy_of_the_effects-oriented_activities_clean_text.pdf).

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse

[www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/emep/Informal\\_document\\_no\\_20\\_Revised\\_Strategy\\_for\\_EMPEP\\_for\\_2010-2019\\_clean\\_text.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/emep/Informal_document_no_20_Revised_Strategy_for_EMPEP_for_2010-2019_clean_text.pdf).

## 5. Questions financières et budgétaires

17. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires et informera les participants des faits récents concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au financement des activités relatives aux effets en 2021 et en 2022. Il communiquera également aux participants des informations récentes sur les contrats en vigueur en 2022 ayant trait aux centres relevant de la Convention ainsi que les données fournies par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

### a) Groupe de travail des effets

18. Il est prévu que les participants examinent le projet de budget pour 2023 des centres relevant du Groupe de travail et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

#### Document(s)

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/12)

### b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

19. Il est prévu que les participants examinent et adoptent le budget détaillé des centres de l'EMEP pour 2023 et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

#### Document(s)

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/12)

## 6. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

20. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention et le secrétariat informeront les participants des questions découlant de la quarante et unième session de l'Organe exécutif (Genève, 6-8 décembre 2021) (voir ECE/EB.AIR/148). La Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen informera les participants des résultats de la soixantième session du Groupe de travail (Genève, 11-14 avril 2022).

21. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la septième session commune (Genève, 13-16 septembre 2021). Les participants seront appelés à réfléchir à la coopération avec d'autres organes dans le cadre de la Convention et aux activités futures des deux Bureaux, et à formuler des orientations à cet égard.

#### Document(s)

Activités des Bureaux de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/20).

## 7. Session thématique commune

22. Une session thématique commune sera organisée pour examiner deux questions : a) la contribution des deux organes scientifiques à l'examen du Protocole relatif à la réduction de

l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), tel que modifié en 2012 ; b) l'accès aux données. Cette session permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter un certain nombre de résultats et de conclusions de leurs travaux qui présentent un intérêt pour les questions devant être examinées.

**a) Contribution des organes scientifiques à l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012**

23. À sa trente-neuvième session (Genève, 9-13 décembre 2019), l'Organe exécutif a adopté la décision 2019/4 par laquelle il a entrepris l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012 et a également demandé aux organes subsidiaires de la Convention de donner la priorité aux travaux qui soutiennent cet examen. À sa quarante et unième session (Genève, 6-8 décembre 2021), l'Organe exécutif a accueilli favorablement le projet initial de rapport sur l'examen (ECE/EB.AIR/2021/4). Ce texte a été établi par le Groupe de l'examen du Protocole de Göteborg constitué par la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, avec les contributions des organes subsidiaires relevant de la Convention. Le rapport final, accompagné des documents intitulés « Scientific information for the review of the Gothenburg Protocol » (Informations scientifiques pour l'examen du Protocole de Göteborg) (annexe I) et « Technical information for the review of the Gothenburg Protocol » (Informations techniques pour l'examen du Protocole de Göteborg) (annexe II), sera soumis à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session (Genève, 12-16 décembre). À sa soixantième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a examiné le projet révisé de rapport sur l'examen (ECE/EB.AIR/WG.5/2022/3). Il a invité les délégations, les équipes spéciales et les centres scientifiques à soumettre de nouvelles contributions à l'annexe I aux Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets avant le 3 juin 2022 (ECE/EB.AIR/WG.5/128, à paraître). Il est prévu que l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets examinent et approuvent le contenu de l'annexe I (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/3) et les autres contributions scientifiques à transmettre à l'Organe exécutif.

**Document(s)**

Informations scientifiques pour l'examen du Protocole de Göteborg  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/3)

Groupe de travail des effets – « Extended information from international cooperative programmes and task forces in response to questions raised in the framework of the amended Gothenburg Protocol review » (Informations étendues provenant des programmes internationaux concertés et des équipes spéciales en réponse aux questions posées dans le cadre de l'examen du Protocole de Göteborg modifié) – document informel

**b) Accès aux données**

24. Au cours du débat sur l'accès aux données, l'accent sera mis sur la disponibilité de divers ensembles de données collectées, traitées et produites par les centres et les équipes spéciales dans le cadre de l'EMEP et par les programmes internationaux concertés dans la région de la CEE. Plusieurs programmes internationaux concertés collectent des données auprès des centres nationaux de liaison pour l'évaluation des impacts et des tendances, et les mettent également à la disposition des chercheurs qui en font la demande. Après quelques décennies de travail, et de nombreuses années passées à collecter et traiter des données, les organes relevant de la Convention sont devenus une des meilleures sources de données pour l'évaluation de l'impact de la pollution atmosphérique sur l'environnement. Le moment présent est propice pour l'examen de ce qui a été réalisé et de la manière dont les données sont gérées et mises à disposition dans le cadre des travaux relevant ou non de la Convention. L'objectif principal de ce débat sera d'étudier comment améliorer l'accès aux données et leur diffusion.



## **8. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes**

25. Des représentants des organisations et programmes partenaires (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Service de surveillance de l'atmosphère du programme Copernicus, Centre commun de recherche de la Commission européenne, Convention de Minamata sur le mercure, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation mondiale de la Santé et Organisation météorologique mondiale, par exemple) seront invités à exposer brièvement leurs travaux et leur coopération avec les deux organes scientifiques relevant de la Convention.

26. Il est prévu que les participants prennent note des informations fournies et proposent des orientations sur la poursuite des activités de mise en commun des informations et de la coopération.

## **9. Mise en commun des informations par les Parties**

27. Les représentants des Parties seront invités à synthétiser et à présenter les données d'expérience acquises au niveau national en ce qui concerne la conduite d'activités de surveillance et de modélisation dans le cadre de l'EMEP ou de leurs activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés en la matière.

28. Il est prévu que les participants étudient les données d'expérience acquises au niveau national qui leur seront présentées à la session et recommandent que de tels échanges d'informations se poursuivent aux sessions futures.

## **10. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2022 et travaux futurs**

29. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités menées dans le cadre de l'EMEP en 2022, en application du plan de travail pour 2022-2023 relatif à la mise en œuvre de la Convention. Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023, et les mettront en parallèle avec les objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5 de l'Organe exécutif).

### **a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

#### *i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique*

30. Les représentants du Centre des inventaires et des projections des émissions et de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions informeront l'Organe directeur du résultat des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement. Le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont présenté de nouvelles demandes d'ajustement, tandis que la Finlande a soumis des données pour des ajustements approuvés au cours des années précédentes.

31. Il est prévu que l'Organe directeur examine les résultats des analyses et adresse des recommandations à l'Organe exécutif à sa quarante-deuxième session.

32. Un des Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions présentera un projet de directives techniques pour les ajustements des inventaires d'émissions au titre du Protocole de Göteborg, tel que modifié. Les directives techniques ont été élaborées en réponse à une demande adressée par l'Organe exécutif à l'Organe directeur

de l'EMEP de rédiger des directives techniques pour aider les Parties qui souhaitent utiliser des ajustements pour démontrer qu'elles respectent en particulier les engagements de réduction des émissions prévus dans le Protocole de Göteborg modifié (ECE/EB.AIR/148, par. 13 b)).

33. Il est prévu que l'Organe directeur examine et approuve le projet de directives techniques et le transmette à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session.

**Document(s)**

Examen des demandes d'ajustement  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/21)

Directives techniques pour les ajustements des inventaires d'émissions au titre du Protocole de Göteborg modifié. Ajustements des inventaires dans le cadre des engagements de réduction des émissions (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/21-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/14)

ii) *Amélioration et communication des données d'émission*

34. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions feront rapport sur l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale (en ligne, 9-12 mai 2022).

35. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les activités relatives à la qualité des données. Elle fera rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2022.

36. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance-qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts des différentes Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions varient sensiblement d'une année sur l'autre.

37. Il est prévu que l'Organe directeur de l'EMEP fournisse des orientations concernant les travaux à mener sur les émissions et les modèles quant à cette question.

38. Un des Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions présentera la mise à jour des Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention – un document établi par l'Équipe spéciale. Ce document est une version révisée des Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (ECE/EB.AIR/125) adoptées par l'Organe exécutif à sa trente-deuxième session (décisions 2013/3 et 2013/4 de l'Organe exécutif).

39. Il est prévu que l'Organe directeur examine et approuve le projet de mise à jour des Directives et le transmette à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session.

**Document(s)**

Inventaires et projections des émissions  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/6-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/17)

État actuel des données d'émission, processus d'examen et données d'émission pour les modélisateurs (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/18)

Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/20-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/13)

**b) Mesures et modélisation**

40. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2022 (voir la liste de documents ci-après) pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP<sup>8</sup>. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des centres de l'EMEP rendront compte de l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation rendront compte de l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingt-troisième réunion de l'Équipe spéciale (en ligne, 3-5 mai 2022) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des oxydants photochimiques, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest, des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin de 2023 ;

c) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds, de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2023 ;

d) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des matières particulaires, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2023 ;

e) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est présentera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des polluants organiques persistants, y compris des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, et des travaux prévus jusqu'à la fin de 2023.

41. Il est prévu que les participants :

a) Approuvent les résumés des rapports de situation de 2022 et décident de les présenter à l'Organe exécutif ;

b) Débattent de l'état d'avancement de la stratégie de surveillance de l'EMEP ;

c) Fassent le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la coopération avec les experts nationaux et donnent des orientations sur les moyens de la renforcer ;

d) Fassent le point sur les progrès réalisés dans le cadre des activités de modélisation et de surveillance menées en 2022 dans tous les domaines de travail mentionnés ci-dessus et donnent des orientations quant à la poursuite de ces travaux ;

e) Donnent des orientations quant à la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

<sup>8</sup> Voir la page Web [http://emep.int/emep\\_publications.html](http://emep.int/emep_publications.html).

## Document(s)

Mesures et modélisation (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/15)

Rapport de situation de l'EMEP 1/2022, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (Rapport commun CSM-O, CCQC et CIPE) (à paraître)<sup>9</sup>

EMEP/CSM-O Documentation supplémentaire pour le rapport de situation de l'EMEP 1/2022 (à paraître)

CSM-O Data Note 1/2022 Individual Country Reports *Transboundary air pollution by main pollutants (S, N, O<sub>3</sub>) and PM* (à paraître)

Rapport de situation de l'EMEP 2/2022, *Assessment of heavy metal and POP pollution on global, regional and national scales* (à paraître)

Rapport de données du CSM-E 3/2022, *Assessment of heavy metal and POP pollution on global, regional and national scales. Documentation supplémentaire. Partie I : Métaux lourds* (à paraître)

Rapport de données du CSM-E 4/2022, *Assessment of heavy metal and POP pollution on global, regional and national scales. Documentation supplémentaire. Partie II : POPs* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 1/2022 *Data Report 2020: Particulate matter, carbonaceous and inorganic compounds* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 2/2022 *Ozone measurements 2020* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 3/2022 *Heavy metals and POP measurements 2020* (à paraître)

Rapport EMEP/CCQC 4/2022 *VOC measurements 2020* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 01/2022 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2022*

*Partie I : Main pollutants, Particulate Matter and BC (NO<sub>x</sub>, NMVOCs, SO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, CO, PM<sub>2.5</sub>, PM<sub>10</sub>, PM<sub>coarse</sub>, BC)* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 04/2022 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2022*

*Partie II : Heavy Metals and POPs (Pb, Cd, Hg, Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Indeno(1,2,3-cd)pyrene, Total polycyclic aromatic hydrocarbons, Dioxin and Furan, Hexachlorobenzene, Polychlorinated biphenyls)* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 02/2022 *Inventory Review 2022* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 03/2022 *Methodology report* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 05/2022 *Uncertainties in emission inventories submitted under CLRTAP* (à paraître)

## c) Modèles d'évaluation intégrée

42. Un des Coprésidents de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des activités menées, y compris des résultats de la cinquante et unième réunion (en ligne, 6-8 avril 2022). Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée fera également rapport sur les activités menées. Il est prévu que les participants examineront les progrès accomplis et donnent de nouvelles orientations concernant les travaux sur les modèles d'évaluation intégrée.

---

<sup>9</sup> Les rapports de situation de l'EMEP pour 2022 seront publiés pendant l'été ou à l'automne. Les noms des auteurs et d'autres détails concernant ces publications ne sont pas encore disponibles.

**Document(s)**

Modèles d'évaluation intégrée (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/16)

**d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère**

43. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère rendront compte des résultats des dernières activités et réunions coorganisées par l'Équipe spéciale ou auxquelles elle a contribué. La dernière réunion organisée par l'Équipe spéciale s'est tenue en ligne les 17-19 et 25 mai 2022. L'accent a été mis sur les émissions mondiales et la modélisation des aérosols, du mercure, de l'ozone et des polluants organiques persistants<sup>10</sup>.

44. Il est prévu que les participants prennent note du rapport technique et de l'état d'avancement de l'exécution des éléments pertinents du plan de travail 2022-2023. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

**Document(s)**

Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2022/8-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/19)

**e) Condensables dans les inventaires des émissions et les modèles**

45. Un représentant du Groupe spécial d'experts sur les condensables qui est soutenu par les centres et les équipes spéciales de l'EMEP présentera l'état d'avancement des travaux d'amélioration du traitement des condensables dans les inventaires et les modèles des émissions. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest rendra compte des résultats d'un récent projet de recherche sur les condensables mené dans le cadre de la Convention, financé par le Conseil des Ministres des pays nordiques.

46. Il est prévu que les participants :

a) Examinent l'état des travaux concernant les condensables dans la modélisation de l'EMEP et la communication des inventaires nationaux des émissions et les moyens possibles d'en améliorer le traitement (exhaustivité et cohérence) ;

b) Formulent des orientations et des recommandations concernant des mesures et des activités complémentaires, y compris afin d'aider les Parties ;

c) Transmettent les orientations et les recommandations à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-deuxième session.

**Document(s)**

Mesures et modélisation (ECE/EB.AIR/GE.1/2022/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2022/15)

Rapport de situation de l'EMEP 1/2022, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (Rapport commun CSM-O, CCQC et CIPE) (à paraître)

## 11. Élection du Bureau

**a) Groupe de travail des effets**

47. À la sixième session commune (Genève (en ligne), 14-17 septembre 2020), Isaura Rábago (Espagne) a été réélue Présidente du Groupe de travail des effets. Sabine Augustin (Suisse), Jesper Bak (Danemark), Alessandra De Marco (Italie), Thomas Dirnböck (Autriche) et Gudrun Schuetze (Allemagne) ont été réélus Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour une durée de deux ans<sup>11</sup>.

<sup>10</sup> Pour plus de précisions, voir <http://htap.org/>.

<sup>11</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, par. 78.

48. Il est prévu que le Groupe de travail élise un(e) président(e) et au moins trois vice-président(e)s, conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session (Genève, 13-17 décembre 2010), qui s'applique également au Groupe de travail<sup>12</sup>. Conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du règlement intérieur, les présidents et les vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans et sont rééligibles, mais ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs, sauf décision contraire du Groupe de travail. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi décider de continuer à permettre à la Commission européenne d'être représentée aux réunions du Bureau.

**b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

49. À la sixième session commune, Laurence Rouïl (France) a été réélue à la présidence de l'Organe directeur de l'EMEP. Xavier Querol (Espagne) a été réélu Vice-Président. Mike Holland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Joanna Struzewska (Pologne) ont été nouvellement élus à la vice-présidence. Tous les membres du Bureau ont été élus pour une durée de deux ans<sup>13</sup>.

50. Il est prévu que l'Organe directeur élise un(e) président(e) et au moins trois vice-président(e)s, conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique également à l'Organe directeur (voir par. 44). L'Organe directeur voudra peut-être aussi décider de continuer à permettre à la Commission européenne d'être représentée aux réunions de son Bureau.

## **12. Questions diverses**

51. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

## **13. Adoption du projet de rapport de la huitième session commune**

52. Les Présidentes présenteront, avec l'aide du secrétariat, un compte rendu des principales conclusions et recommandations adoptées pendant la session, qui servira de point de départ au projet de rapport. Les participants seront invités à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de la session et à charger le secrétariat d'en établir ensuite une version définitive.

---

<sup>12</sup> ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19, annexe, article 21 par. 1).

<sup>13</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2020/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/2, par. 77.